
États financiers de Les YMCA du Québec

31 décembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4-5
État de la situation financière.....	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires.....	8-17

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Les YMCA du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Les YMCA du Québec (le « YMCA »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du YMCA au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du YMCA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport à la communauté, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport à la communauté avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du YMCA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le YMCA ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du YMCA.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du YMCA.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du YMCA à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le YMCA à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 19 mars 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A132478

Les YMCA du Québec

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Notes	2025	2024
		\$	\$
Produits			
Activités des programmes	14	12 205 898	11 896 278
Ententes de services et subventions pour programmes		22 980 048	36 807 230
Loyer		2 216 747	2 242 064
Subventions pour les installations et intérêts		2 384 942	2 831 996
Dons de la Fondation des YMCA du Québec		1 878 515	1 292 893
Centraide du Grand Montréal		941 250	1 057 750
Honoraires de gestion		2 537 839	2 309 102
Revenus de placement		1 655 757	3 173 287
Ententes à impact social		70 000	662 076
		46 870 996	62 272 676
Charges			
Salaires et charges sociales		36 357 343	36 144 964
Dépenses liées aux programmes		2 793 656	5 411 102
Réparations et remplacements, fournitures d'entretien et contrats de service		5 473 503	7 187 455
Chauffage et électricité		1 141 966	1 054 748
Frais de location		1 577 712	1 880 020
Dépenses de bureau		1 488 422	1 201 163
Honoraires		2 622 126	2 310 777
Frais de promotion		1 519 570	1 809 727
Frais d'employés et perfectionnement du personnel		616 374	930 744
Assurances et taxes		553 301	1 195 568
Frais bancaires		359 302	293 750
Honoraires versés à YMCA Canada et autres cotisations		685 949	775 199
Mauvaises créances (recouvrées)		(50 378)	29 012
Autres charges		1 087 830	1 346 393
		56 226 676	61 570 622
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants		(9 355 680)	702 054
Intérêts sur la dette et autres frais de financement		(61 149)	(54 800)
Variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt		(42 133)	(99 820)
Amortissement des immobilisations corporelles		(1 410 588)	(2 491 977)
Amortissement des immobilisations incorporelles		(195 373)	(177 418)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	9	467 958	1 797 950
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant les résultats des activités abandonnées et le gain à la cession d'immobilisations corporelles destinées à la vente		(10 596 965)	(324 011)
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges provenant des activités abandonnées	17	(311 853)	930 854
Gain à la cession d'immobilisations corporelles destinées à la vente		2 059 128	3 284 583
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges		(8 849 690)	3 891 426

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les YMCA du Québec
État de l'évolution de l'actif net
Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation d'origine interne	Non grevé d'affectations	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	8 463 044	20 000 000	9 786 854	38 249 898
Excédent des produits sur les charges	2 191 309 ⁽¹⁾	—	1 700 117	3 891 426
Investissement en immobilisations	(921 080) ⁽²⁾	—	921 080	—
Solde au 31 décembre 2024	9 733 273⁽³⁾	20 000 000	12 408 051	42 141 324
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	878 992⁽¹⁾	—	(9 728 682)	(8 849 690)
Investissement en immobilisations	(777 598)⁽²⁾	—	777 598	—
Solde au 31 décembre 2025	9 834 667⁽³⁾	20 000 000	3 456 967	33 291 634

Les YMCA du Québec
État de l'évolution de l'actif net (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	2024
	\$	\$
(1) Ventilation :		
Amortissement des immobilisations corporelles*	(1 410 588)	(2 616 186)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(195 373)	(177 418)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles*	467 958	1 800 150
Gain à la cession d'immobilisations corporelles destinées à la vente	2 059 128	3 284 583
Variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt	(42 133)	(99 820)
	878 992	2 191 309
(2) Ventilation :		
Encaissement des subventions à recevoir	(146 767)	(113 366)
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 170 973	2 200 733
Acquisition d'immobilisations incorporelles	—	73 432
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	(2 125 255)	(3 430 724)
Radiation nette d'immobilisations incorporelles provenant des activités abandonnées	(343 514)	—
Radiation nette d'immobilisations corporelles provenant des activités abandonnées	(450 699)	—
Remboursement de la dette	374 612	397 807
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles, déduction faite du montant transféré aux produits reportés liés aux activités de programmes	(256 948)	(48 962)
	(777 598)	(921 080)
(3) Ventilation :		
Subventions à recevoir à court terme	120 324	145 994
Subventions à recevoir à long terme	401 961	523 058
Immobilisations corporelles	17 204 238	17 558 870
Immobilisations incorporelles	591 011	1 129 898
Immobilisations corporelles destinées à la vente	3 220 996	2 622 805
Tranche à court terme de la dette	(1 975 418)	(2 350 030)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(9 730 995)	(9 942 005)
Contrat d'échange de taux d'intérêt	2 550	44 683
	9 834 667	9 733 273

*Incluant l'amortissement présenté dans les charges à la note 17.

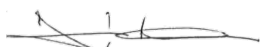
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les YMCA du Québec
État de la situation financière
au 31 décembre 2025

	Notes	2025 \$	2024 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse		4 492 841	8 524 634
Placements	3	—	101 556
Débiteurs	4	4 754 218	7 328 977
Subventions à recevoir	7	120 324	145 994
Somme à recevoir de la Fondation des YMCA du Québec	10	1 375 228	2 460 533
Fournitures et charges payées d'avance		1 670 203	1 489 418
Balance de prix de vente à recevoir afférente à la cession d'immobilisations corporelles destinées à la vente	15	1 400 000	—
Immobilisations corporelles destinées à la vente		3 220 996	2 622 805
		17 033 810	22 673 917
Placements	3	25 405 565	25 992 262
Balance de prix de vente à recevoir afférente à la cession d'immobilisations corporelles destinées à la vente	15	—	1 400 000
Subventions à recevoir	7	401 961	523 058
Immobilisations corporelles	5	17 204 238	17 558 870
Immobilisations incorporelles	6	591 011	1 129 898
Contrat d'échange de taux d'intérêt		2 550	44 683
		60 639 135	69 322 688
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		5 858 462	7 161 994
Produits reportés liés à des activités de programmes		8 219 504	5 817 445
Autres produits reportés		1 563 122	1 909 890
Dette	7	1 975 418	2 350 030
		17 616 506	17 239 359
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	9	9 730 995	9 942 005
		27 347 501	27 181 364
Engagements	12		
Actif net			
Investi en immobilisations		9 834 667	9 733 273
Grevé d'une affectation d'origine interne	13	20 000 000	20 000 000
Non grevé d'affectations		3 456 967	12 408 051
		33 291 634	42 141 324
		60 639 135	69 322 688

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil



François Tremblay, président du conseil d'administration



Alain Giguère, trésorier

Les YMCA du Québec

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Notes	2025	2024
		\$	\$
Activités de fonctionnement			
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges		(8 849 690)	3 891 426
Ajustements pour :			
Variation de la juste valeur des placements		(319 409)	(1 696 629)
Amortissement des immobilisations corporelles*		1 410 588	2 616 186
Amortissement des immobilisations incorporelles		195 373	177 418
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles*		(467 958)	(1 800 150)
Gain à la cession d'immobilisations corporelles destinées à la vente		(2 059 128)	(3 284 583)
Radiation nette d'immobilisations incorporelles provenant des activités abandonnées		343 514	—
Radiation nette d'immobilisations corporelles provenant des activités abandonnées		450 699	—
Variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt		42 133	99 820
		(9 253 878)	3 488
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	11	4 231 038	(3 521 488)
		(5 022 840)	(3 518 000)
Activités d'investissement			
Acquisition de placements		(1 240 344)	(10 464 645)
Cession de placements		2 248 006	14 098 725
Produit de la cession d'actif d'immobilisations corporelles destinées à la vente		2 125 255	2 030 724
Acquisition d'immobilisations corporelles		(2 170 973)	(2 200 733)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		—	(73 432)
		961 944	3 390 639
Activités de financement			
Encaissement des subventions à recevoir		146 767	113 366
Remboursement de la dette		(374 612)	(397 807)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		256 948	574 920
		29 103	290 479
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse		(4 031 793)	163 118
Encaisse au début		8 524 634	8 361 516
Encaisse à la fin		4 492 841	8 524 634

* Incluant l'amortissement présenté dans les charges à la note 17.

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice 2024, le YMCA a disposé d'une immobilisation destinée à la vente pour un montant de 3 430 724 \$. De ce montant, 2 030 724 \$ ont été encaissés au cours de l'exercice 2024 et une balance de prix de vente de 1 400 000 \$ est présentée à l'actif, ce qui n'a pas eu d'incidence sur la trésorerie.

Au cours de l'exercice 2025, le YMCA a transféré des immobilisations corporelles d'un montant de 664 318 \$ vers les immobilisations corporelles destinées à la vente.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

1. Statuts et nature des activités

Les YMCA du Québec (le « YMCA ») est un organisme de bienfaisance voué à l'épanouissement du corps, de l'intelligence et de l'esprit de chacun ainsi qu'au développement de l'autonomie des personnes, des familles et des collectivités.

Par ses interventions, ses programmes et ses services, le YMCA vise à répondre aux besoins et aux attentes de la communauté. Il travaille de concert avec les personnes des communautés locales et des pays en développement, en vue d'obtenir la justice sociale et la maîtrise du milieu de vie.

Le YMCA a été constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

Le YMCA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés aux immobilisations corporelles sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises afférentes à ces apports.

Les revenus afférents aux activités des programmes sont comptabilisés lorsque les services sous-jacents à ces revenus ont été rendus.

Les honoraires de gestion liés à la gestion du centre communautaire et sportif municipal Saint-Roch sont comptabilisés lorsque les services correspondants sont rendus.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le YMCA devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par le YMCA dans le cadre de l'opération.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des participations dans des fonds communs est établie à partir de la valeur des parts déterminée par le gestionnaire des fonds. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, le YMCA comptabilise dans l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Contrat d'échange de taux d'intérêt

Le YMCA recourt à un contrat d'échange de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux d'intérêt afférent aux acceptations bancaires. Le YMCA a choisi de ne pas préparer la documentation requise pour l'application de la comptabilité de couverture.

Par conséquent, le contrat d'échange de taux d'intérêt est constaté à la juste valeur à l'état de la situation financière à titre d'actif ou de passif. La juste valeur est déterminée à partir des cotes boursières et des cours obtenus d'institutions financières pour des instruments financiers dérivés identiques ou semblables. La variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt est présentée à l'état des résultats à titre de variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt.

Fournitures

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût et de la valeur de remplacement. La méthode du premier entré, premier sorti est utilisée dans le calcul du coût.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles destinées à la vente

Les immobilisations corporelles destinées à la vente sont évaluées à la valeur comptable nette ou à leur juste valeur diminuée des frais de vente si cette dernière est inférieure. Les immobilisations corporelles destinées à la vente ne sont pas amorties.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Bâtiments	25 et 40 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Rénovations majeures	10 ans
Véhicules, mobilier et matériel	3 à 5 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, constituées de logiciels, sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur une période de 3 à 10 ans.

Réduction de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle ou incorporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Produits reportés liés à des activités de programmes

Les produits reportés liés à des activités de programmes proviennent des programmes de développement communautaire qui sont financés au moyen de subventions gouvernementales, d'apports de divers bailleurs de fonds et des dons de la Fondation des YMCA du Québec.

Autres produits reportés

Les autres produits reportés représentent des sommes reçues dont les services seront rendus au cours de l'exercice suivant.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements

	2025	2024
	\$	\$
Dépôt à terme, portant intérêt à 4,00 % en 2024, échu au cours de l'exercice	—	100 000
Fonds communs diversifiés	25 405 565	25 992 262
Intérêts courus	—	1 556
	25 405 565	26 093 818
Tranche à court terme	—	101 556
	25 405 565	25 992 262

4. Débiteurs

	2025	2024
	\$	\$
Clients	202 570	615 069
Provision pour mauvaises créances	(3 701)	(30 329)
	198 869	584 740
Bailleurs de fonds pour les programmes communautaires et autres	4 317 455	6 334 837
Taxes à recevoir	237 894	409 400
	4 754 218	7 328 977

5. Immobilisations corporelles

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	170 218	—	170 218	785 398
Bâtiments, améliorations locatives et rénovations majeures	45 078 581	29 768 907	15 309 674	15 227 629
Véhicules, mobilier et matériel	13 285 809	11 561 463	1 724 346	1 545 843
	58 534 608	41 330 370	17 204 238	17 558 870

6. Immobilisations incorporelles

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	1 226 564	635 553	591 011	1 129 898

7. Dette

En vertu d'une convention de crédit, le YMCA disposait d'une facilité de crédit autorisée d'un montant de 3 881 303 \$, venue à échéance le 30 décembre 2025. Cette facilité permettait au YMCA d'effectuer des emprunts sous forme d'acceptations bancaires à escompte, dont la durée peut varier.

Au cours de l'exercice, le YMCA détenait également une acceptation bancaire à escompte liée au Centre YMCA Cartierville, échue le 30 décembre 2025. Afin de se prémunir contre le risque de fluctuations des taux d'intérêt associés à cette acceptation bancaire, le YMCA avait conclu un contrat d'échange de taux d'intérêt portant sur un montant initial de 3 881 303 \$, à un taux effectif de 1,06 %, auquel s'ajoutaient des frais d'estampillage de 1,59 % applicables aux acceptations bancaires, pour une échéance au 30 décembre 2025.

Une tranche initiale de 1 957 430 \$ de cet emprunt était subventionnée par un organisme externe.

La facilité de crédit arrivée à échéance à la fin de l'exercice 2025 a été renouvelée en février 2026 pour un montant de 1 975 418 \$, avec une nouvelle échéance en février 2028. Le contrat d'échange de taux d'intérêt a également été renouvelé pour le même montant de 1 975 418 \$, à un taux effectif de 1,75 %, auquel s'ajoutent des frais d'estampillage de 3,04 % sur l'acceptation bancaire.

La convention de crédit impose au YMCA le respect de certains ratios financiers. À la fin de l'exercice, ces ratios n'étaient pas respectés, ce qui conférait au prêteur le droit d'exiger le remboursement immédiat de l'emprunt. Le renouvellement de la convention de crédit maintient ces mêmes exigences, lesquelles ne sont toujours pas respectées à la date de renouvellement.

Subventions à recevoir afférentes à la dette subventionnée

Le solde des subventions à recevoir d'un montant de 522 285 \$ (669 052 \$ en 2024) relatif à la dette subventionnée est présenté comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Subventions à recevoir à court terme	120 324	145 994
Subventions à recevoir à long terme	401 961	523 058
	522 285	669 052

7. Dette (suite)

Subventions à recevoir afférentes à la dette subventionnée (suite)

Les organismes subventionneurs ont également accepté de payer les intérêts se rattachant à la dette subventionnée. La charge d'intérêts subventionnée s'élève à 19 146 \$ (19 364 \$ en 2024).

8. Convention de crédit

Au cours de l'exercice, le YMCA a conclu une convention de crédit mettant à sa disposition une marge rotative de contrats de crédit-bail de 750 000 \$, ainsi qu'une facilité rotative à demande de 1 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,00 %, de même qu'une limite de carte de crédit corporative pouvant atteindre 250 000 \$.

Ces facilités sont garanties par une hypothèque mobilière de premier rang au montant de 1 500 000 \$ grevant l'universalité des comptes clients présents et futurs du YMCA.

Au 31 décembre 2025, aucun montant n'était utilisé relativement à l'une ou l'autre des facilités de crédit.

9. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont des apports reçus de la Fondation des YMCA du Québec, d'organismes gouvernementaux, de la Ville de Montréal et de sociétés privées. Ces apports visent principalement les immeubles du Centre YMCA Cartierville, du Centre YMCA du Parc, du camp YMCA Kanawana et des améliorations apportées à une garderie. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	9 942 005	11 693 193
Apports reçus au cours de l'exercice	256 948	574 920
Amortissement de l'exercice	(467 958)	(1 800 150)
Montant transféré aux produits reportés liés aux activités de programmes	—	(525 958)
Solde à la fin	9 730 995	9 942 005

10. Fondation des YMCA du Québec

Les états financiers n'incluent pas les actifs, les passifs, ni les activités de la Fondation des YMCA du Québec (la « Fondation »). La Fondation a été établie dans le but de s'occuper des activités de financement du YMCA, qui, par conséquent, détient un intérêt économique dans la Fondation.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, le YMCA a comptabilisé 2 084 115 \$ en apports de la Fondation (1 428 893 \$ en 2024), soit 1 878 515 \$ en financement d'activités de programmes (1 292 893 \$ en 2024) et 205 600 \$ en apports reportés afférents aux immobilisations (136 000 \$ en 2024).

10. Fondation des YMCA du Québec (suite)

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et accepté par les parties.

La fin d'exercice de la Fondation se termine le 31 mars. Le tableau suivant présente le sommaire de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2025.

	31 décembre 2025
	\$
	(Non audité)
Situation financière	
Total de l'actif	8 298 717
Total du passif	3 380 239
Total des soldes de fonds	4 918 478

Le passif inclut un montant total de 1 375 228 \$ payable au YMCA au 31 décembre 2025.

	31 décembre 2025
	\$
	(Non audité)
Résultat des activités de fonctionnement	
Soldes de fonds au début	4 530 203
Total des produits autres que les dotations	2 946 630
Total des charges et des dons	(2 558 355)
Diminution nette des fonds	388 275
Soldes de fonds à la fin	4 918 478

11. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2025	2024
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement</i>		
Débiteurs	2 574 759	874 394
Somme à recevoir de la Fondation des YMCA du Québec	1 085 305	(1 508 990)
Fournitures et charges payées d'avance	(180 785)	(226 011)
Créditeurs et charges à payer	(1 303 532)	(84 455)
Produits reportés liés à des activités des programmes	2 402 059	(2 712 233)
Autres produits reportés	(346 768)	135 807
	4 231 038	(3 521 488)

12. Engagements

Le YMCA s'est engagé à louer des locaux en vertu de baux et a signé des contrats de service avec des fournisseurs qui viennent à échéance jusqu'en 2028. Les versements futurs s'élèveront à 1 920 683 \$ et comprennent les paiements suivants pour les prochains exercices :

	\$
2026	1 207 713
2027	211 461
2028	501 509

13. Actif net grevé d'une affectation d'origine interne

Cette affectation représente les ressources réservées par le conseil d'administration pour assurer un maintien des activités liées à la mission du YMCA.

14. Aide financière

En tant qu'organisme de bienfaisance, le YMCA offre un programme d'aide financière à sa clientèle qui répond à des critères précis. L'accès pour tous permet à des individus ne disposant pas de ressources financières suffisantes d'avoir accès à ces activités communautaires ou physiques à tarif réduit. Ce montant totalise 629 853 \$ en 2025 (740 153 \$ en 2024).

15. Balance de prix de vente à recevoir afférente à la cession d'immobilisations corporelles destinées à la vente

La balance de prix de vente à recevoir d'un montant de 1 400 000 \$ (1 400 000 \$ en 2024) ne porte pas intérêt. Cette balance de prix de vente à recevoir est garantie par une hypothèque sur la propriété et est à recevoir en mars 2026.

16. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers et passifs financiers, le YMCA est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers du YMCA fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de prix autre, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le YMCA est exposé à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants :

16. Instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

a) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le YMCA est exposé à un risque de prix autre en raison de ses placements en fonds communs diversifiés, dont la valeur fluctue en fonction du cours de marché.

b) Risque de taux d'intérêt

Les intérêts relatifs à une tranche de la dette sont subventionnés. Conséquemment, les risques de trésorerie sont minimes.

Le YMCA est exposé au risque de taux d'intérêt découlant des variations dans le taux de base, puisque les acceptations bancaires portent intérêt à taux variable. Afin de gérer cette volatilité, le YMCA a un contrat d'échange de taux d'intérêt dans le but de fixer les taux d'intérêt des acceptations bancaires portant intérêt à 1,06 % et échu le 30 décembre 2025 (se référer à la note 7 pour les informations liées au renouvellement de la facilité de crédit en 2026).

Le placement en dépôt à terme porte intérêt à taux fixe. Une variation du taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ce placement.

Risque de crédit

Le YMCA consent du crédit à ses usagers dans le cours normal de ses activités et maintien des provisions pour créances douteuses, le cas échéant.

17 Activités abandonnées

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, le YMCA a mis en œuvre plusieurs décisions stratégiques entraînant l'abandon ou la disposition de certaines de ses activités :

Camps de jour – Abandon des activités

En septembre 2025, la direction a adopté un plan formel visant à mettre fin aux activités de camps de jour à la conclusion de la période estivale 2025. Le YMCA a cessé toute prestation de services liées à cette activité à la fin de l'été 2025.

École internationale de langues YMCA – Abandon des activités

En septembre 2025, la direction a également entériné un plan officiel visant la fermeture complète de l'École internationale de langues YMCA. Les activités ont pris fin le 19 décembre 2025.

Garderies – Disposition d'activités destinées à la vente

Les garderies, classées comme actifs destinés à la vente en 2024, ont été vendues en juillet 2025.

Par conséquent, les résultats liés aux activités des garderies ont été classées comme des activités abandonnées au cours de l'exercice.

17 Activités abandonnées (suite)

	Les Garderies		Les Camps de jours		L'École internationale de langues YMCA		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	1 728 953	3 025 762	3 391 229	3 559 181	4 341 294	4 084 393	9 461 476	10 669 336
Charges	1 708 492	2 441 206	3 206 419	2 936 344	4 858 418	4 360 932	9 773 329	9 738 482
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges avant les coûts indirects d'administration	20 461	584 556	184 810	622 837	(517 124)	(276 539)	(311 853)	930 854

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.